Communauté de communes ALPES PROVENCE VERDON

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON Sources de lumière

REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES

Joindre impérativement un RIB à votre demande.
Sans RIB joint à la présente autorisation de prélèvement, votre demande ne pourra pas être traitée

JE CHOISIS (cocher la case correspondante)

☐ LE PRELEVEMENT EN UNE FOIS A ECHEANCE

☐ LE PRELEVEMENT EN 3 FOIS SANS FRAIS, le 15 avril, le 15 juin et le 15 septembre

COORDONNES DU DEBITEUR	DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER
N°Abonné/Facture Commune NOM PRENOM ADRESSE MAIL TELEPHONE	

COMPTE A DEBITER	NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
Code Banque | Code Guichet | Numéro de compte | Clé RIB	Communauté de Communes Alpes Provence Verdon B.P. 2 - Z.A. Les Iscles 04170 ST ANDRE LES ALPES

Date :	Signature:

Envoyez votre demande par courrier ou par mail, en joignant un R.I.B., à :

Secteur Moyen-Verdon	standrelesalpes@ccmv.fr CCAPV Siège Social, BP2 -Z.A. Les Iscles 04170 St André les Alpes
Secteur Haut-Verdon / Teillon	i.vignolo.cchvva@orange.fr CCAPV Antenne de Beauvezer, Maison de Pays, 04370 BEAUVEZER
Secteur Annot / Entrevaux :	secretaire@paysdentrevaux.org CCAPV Antenne d'Entrevaux; place du Marché 04320 ENTREVAUX

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès du créancier ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 01/04/1989 de la Commission Nationale Informatique et Libertés